



*Direction des Services Techniques*

## **Conseil municipal du 15 mars 2024 DELIBERATION**

Rapporteur : M. Raymond VILLALBA

Secrétaire de séance : Madame Françoise STIOPHANE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 27

Nombre de votant-e-s : 33

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Saïd SOUITA
- M. Frédéric LOUSTAU donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

## **18 - CONVENTIONS DE DÉPOTAGE POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ SDEPE**

Considérant la demande d'autorisation de la société SDEPE (basée à Saint-Palais) en date du 31 janvier 2024, de dépoter les résidus d'assainissement de ses clients implantés sur le territoire de la Communauté de Communes, il est proposé à votre assemblée de recourir aux modèles de convention figurant en annexe et correspondant aux interventions déjà proposées à d'autres entreprises.

Ces conventions (dépotage de matières de vidange et dépotage de produits de curage des réseaux) ont été proposées à la société SDEPE qui en a accepté les conditions.

Ces prestations entrent dans le cadre des prix actualisés annuellement.

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 04 mars 2024,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions ci-annexées.

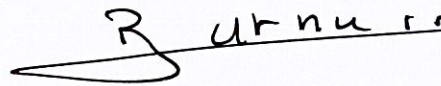
Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE ledit jour 15 mars 2024.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 19/03/2024


Le Maire,



**Bernard UTHURRY**

